



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Lettre ouverte

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Hier, lors du Comité Technique Spécial Départemental, vous avez fait le choix de fermer une classe dans l'école Cerclier de Guéret pour compenser la réouverture d'une classe à l'école Langevin de Guéret, classe que vous aviez choisi de fermer en février... Ces choix, contestés et contestables, suscitent une vive émotion et la plus grande consternation, dans l'école, la ville et le département. Ces sentiments sont justifiés à la lecture de la chronologie de cette affaire :

- **la fermeture de la classe de Langevin maternelle** : vous aviez annoncé 59 élèves soit une baisse de plus de trente élèves en une année. Nous vous avons longuement indiqué que cette baisse était farfelue. Vos collaborateurs et vous même avez fait le choix, sans doute en accord avec la mairie de Guéret dans le cadre de discussions que vous qualifiez de constructives, de maintenir ce choix... 2 mois plus tard, vous reconnaissez finalement l'extravagance de vos prévisions d'effectifs en ré-ouvrant une classe fermée deux mois plus tôt... De telles pratiques ne grandissent pas notre administration et décrédibilisent notre institution et ses personnels vis à vis des usagers,
- **la fermeture d'une classe à Cerclier** : alors que les effectifs annoncés en février sont sensiblement les mêmes que les prévisions ajustées présentées hier, vous avez fait le choix de proposer une fermeture pour financer la réouverture à l'école Langevin.

Quels éléments justifient ce choix ? Ce ne sont certainement pas les effectifs qui n'ont pas évolué depuis février ni les besoins qui se sont accrus avec l'implantation d'une classe externalisée. En effet, ce choix intervient alors que Madame l'Inspectrice de la Circonscription de Guéret 2 est venue présenter lors du Conseil d'Ecole du mardi 12 juin le projet d'implantation d'une classe externalisée de l'IME de Grancher dans l'école. Cette implantation était sans doute justifiée par l'implication forte de l'équipe pédagogique pour l'inclusion des 24 élèves en situation de handicap déjà scolarisés dans les deux dispositifs ULIS de l'école. Lors de ce conseil d'école, l'EN indiquait d'ailleurs que l'implantation de la classe externalisée, y compris à l'observation de la baisse des effectifs, imposait « *la prise en compte du qualitatif* » pour mettre en œuvre les inclusions et serait donc favorable en matière de carte scolaire. Tous ces éléments ont donc été donnés devant l'ensemble de la communauté éducative et intégrés dans le cadre de la présentation de la préparation de la rentrée scolaire 2018. L'organisation pédagogique a été définie et présentée, avec 6 classes ordinaires et 2 dispositifs ULIS. Le mouvement des personnels étant bouclé, l'équipe pédagogique a été présentée sans qu'aucune remise en question n'ait été avancée...

Vous n'êtes pas sans savoir également que la ville de Guéret connaît une fuite certaine de ses effectifs vers l'école privée qui a récemment gagné une classe. Vous pourriez faire le choix d'engager enfin sur la ville une discussion sérieuse et transparente avec les représentants des usagers, des personnels et la municipalité pour mettre enfin en place une sectorisation réelle qui garantisse la juste répartition des effectifs sur les écoles de la ville ainsi qu'une réelle mixité sociale dans les écoles. Vous faites là un choix antagoniste aux intérêts des élèves, notamment les plus fragiles.

Aujourd'hui, par cette décision arbitraire, injustifiée et injustifiable, vous faites le choix de déstabiliser une équipe pédagogique stable, impliquée et investie. Les conséquences sont sans appel et vont dégrader les conditions de scolarisation des élèves par l'augmentation des effectifs par classe. **Ainsi, la politique d'inclusion sera sans doute**

remise en cause puisqu'il est demandé à l'équipe de travailler à l'inclusion de plus d'élèves, dans moins de classe et des classes plus chargées... Ce choix est à rebours de l'ambition affichée du Ministère de favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Cette politique ne peut pas reposer que sur la seule bonne volonté des agents mais nécessite bien un accompagnement institutionnel. Votre choix est aujourd'hui perçu comme la manifestation soit d'une très grande méconnaissance du travail exercé par les personnels dans les écoles soit d'un certain mépris pour ce travail. Dans les deux cas, il laisserait des traces durables et profondes. Vous pouvez encore renoncer car des alternatives vous ont été présentées par le SNUipp-FSU23 : nous vous demandons de les mettre en œuvre.

A défaut, il vous appartient d'expliquer à la communauté éducative et notamment aux parents d'élèves votre décision car ce ne sont pas aux enseignants de faire face à la légitime colère des usagers face aux errements de l'administration. Il vous appartiendra également d'informer l'APAJH du fait que l'implantation de la classe externalisée dans l'école est remise en cause ou, pour le moins, qu'il ne faudra pas compter sur l'implication des personnels dans ce projet compte tenu du cadre particulièrement modifié dans lequel il se met en place.

Si vous faisiez le choix de maintenir, coûte que coûte cette mesure, vous feriez une grave erreur. Le signal envoyé à la profession serait qu'il ne sert à rien de s'impliquer dans des projets de long terme dans une école puisque l'Inspecteur d'Académie s'autorise en dehors de tout cadre à déplacer les personnels. Le signal envoyé aux élus serait similaire : les moyens alloués à une école peuvent à chaque instant être retirés. Dans une période où les élus sont demandeurs de temps longs pour engager des investissements et faire évoluer l'offre scolaire, ce serait un très mauvais signal.

Le Ministre prône l'École de la confiance. Celle-ci ne se décrète pas, elle se construit. Maintenir votre décision conduira mécaniquement à déconstruire cette confiance qui n'était pas acquise. Quel enseignant pourrait avoir confiance en son administration quand cette dernière nie le travail fait et les réalités de terrain, empêche les personnels de se projeter ?

Soyez certain de notre volonté de travailler au développement du service public d'Education Nationale dans le département, à l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves et de travail des enseignants afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Espérant que nous poursuivons bien les mêmes objectifs, nous vous serions reconnaissants de nous donner des gages.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Pour le SNUipp-FSU 23



Fanny TISSANDIER

Copie à :

Madame La Rectrice

Monsieur le Président de l'APAJH

Madame l'IEN de la circonscription de Guéret 2